

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 6 décembre 2024

N° 2024-678

Convocation du 29 novembre 2024

Aujourd'hui vendredi 6 décembre 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

#### **ETAIENT PRESENTS:**

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

#### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA

Mme Christine BONNEFOY à M. Patrick PUJOL

Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET

Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX

M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX

Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH

#### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

LA SEANCE EST OUVERTE



Conseil du 6 décembre 2024	Délibération
ADG en charge du développement du territoire digital et connecté	N° 2024-678
Direction de l'innovation et de l'aménagement numérique	

# Convention triennale 2025-2027 inclusion et médiation numérique - Subvention de fonctionnement de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Madame Delphine JAMET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la stratégie métropolitaine d'ambitions numériques (délibération N°2021-568), Bordeaux Métropole a inscrit l'inclusion numérique au cœur de ses 7 orientations majeures.

Pour relever ce défi, Bordeaux Métropole s'appuie notamment sur les acteurs du territoire depuis 2016 en soutenant leurs actions par le biais de subventions de fonctionnement.

Compte tenu du rôle incontournable de ces partenaires dans la lutte contre les inégalités numériques par la médiation, il est apparu opportun d'établir avec 4 structures une convention triennale, qui leur permettra de mieux planifier leurs actions et les ressources nécessaires, tout en assurant une cohérence opérationnelle renforcée avec les services de Bordeaux Métropole.

Le présent rapport propose au Conseil métropolitain d'acter ce cadre collaboratif sur la période 2025-2027 par la signature d'une convention spécifique avec les associations Emmaüs Connect, Atelier Graphite, Médias-Cité et Les Petits débrouillards.

## **Emmaüs Connect:**

Depuis 2017, Emmaüs Connect et Bordeaux Métropole travaillent de concert pour lutter contre la fracture numérique sur le territoire métropolitain. Bordeaux Métropole a accompagné l'implantation de l'association au cœur du quartier des Aubiers puis a pris en charge le montant du loyer par le biais d'une subvention jusqu'en 2023. Acteur majeur de l'inclusion numérique, Emmaüs Connect accompagne les personnes en difficulté numérique, donne l'accès aux outils numériques à des tarifs solidaires et forme les acteurs du champ social. L'association s'implique dans de nombreux projets au service du territoire. Membre du comité technique Aladdin (projet d'accompagnement au numérique destiné aux plus précaires) et du Comité Territorial d'Inclusion Numérique (CTIN), elle participe également à plusieurs groupes de travail et de réflexion transversaux avec différents services de la Métropole.

# **Atelier Graphite:**

Soutenue depuis 8 ans par Bordeaux Métropole, l'association Atelier Graphite propose des permanences d'écrivain public à destination d'un public précaire et éloigné du numérique. Constituée de véritables médiateurs juridiques, linguistiques et numériques, l'association accompagne les usagers non seulement dans leurs accès aux droits mais également dans

leurs démarches administratives et juridiques pour lutter contre les inégalités. Acteur incontournable du territoire, l'association participe activement aux groupes de travail et manifestations portés par la métropole : membre du Comité Territorial d'Inclusion Numérique (CTIN) et du comité technique Aladdin, elle contribue à la manifestation Aginum (Agir pour l'Inclusion Numérique organisée par la métropole) et au Groupe Numérique Inclusif (GNI). Partenaire pleinement investi, l'association était également présente à l'observatoire des inégalités numériques en enquêtant auprès du public sur le terrain et en proposant son expertise.

## Médias-Cité:

Médias-Cité est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) dont les missions s'articulent autour de 3 axes : agir pour la transition numérique des territoires et des organisations, promouvoir les cultures numériques et les usages responsables et enfin fabriquer des solutions innovantes pour un numérique inclusif. Depuis 2019, Médias-Cité, soutenue par Bordeaux Métropole, s'implique dans de nombreux projets de la collectivité : membre actif du Groupe Numérique Inclusif, elle participe à Aginum, élabore le guide des lieux ressources numériques du territoire et réalise une veille numérique partagée sur le site numeriquesolidaire.fr sur lequel est documenté le sujet de l'inclusion numérique au niveau local et national.

## Les petits débrouillards :

L'association Les petits Débrouillards Aquitaine est un mouvement d'éducation populaire qui œuvre dans la diffusion de la culture scientifique et technique. Sa position est à la confluence de nombreux champs et domaines culturels (Sciences et Technique, Sciences Humaines et Sociales, Éducation à l'Environnement et au Développement Durable, Numérique, Jeunesse, Cohésion sociale...). Soutenue depuis 2018 par Bordeaux Métropole, cette association de médiation numérique parvient à mobiliser nombre de partenaires (institutions, écoles, associations) avec peu de moyens financiers et humains pour proposer des manifestions à succès sur des thématiques portées par Bordeaux Métropole (robotique, data...) Ella a notamment proposé de collaborer avec 2 autres associations du territoire (Unsipheres et Abracodabra) pour initier la manifestation « data party », événement qui s'est tenu sur 3 jours en octobre 2024 durant lequel des collaborateurs de l'équipe data de Bordeaux Métropole seront mobilisés pour valoriser les données produites par notre collectivité.

Pour la période 2025-2027, il est proposé d'accompagner ces 4 associations sous forme de subvention de fonctionnement à hauteur des montants suivants :

Emmaüs Connect : 15 000€/an
Atelier Graphite : 15 000€/an
Médias-Cité : 20 000€/an

- Les Petits débrouillards : 20 000€/an

Les modalités liées au versement de cette subvention sont précisées dans les conventions établies avec les associations, jointes en annexe. En effet, le versement sera soumis à des contrôles exercés par Bordeaux Métropole par le dépôt d'un bilan d'activités, d'un rapport financier et d'échanges trimestriels sur le terrain auprès des associations engagées.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

## Le Conseil de Bordeaux Métropole,

**VU** le Code général des Collectivités territoriales, notamment son article L5217-2, **VU** l'articleL115-1 du Code de l'action sociale et des familles,

**VU** la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement Général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé.

**VU** la délibération n°2020-455 du 27 novembre 2020 portant approbation de la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2020-2022 entre l'Etat et Bordeaux Métropole,

**VU** la délibération de Bordeaux Métropole n°2021-568 du 23 septembre 2021 portant sur les ambitions numériques,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** l'intérêt de la Métropole à être identifiée et reconnue comme collectivité active et engagée sur l'e-inclusion et la lutte contre la pauvreté, et l'engagement dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté,

**CONSIDERANT** l'intérêt d'établir un cadre collaboratif pour la période 2025-2027, qui permettra à chacune des associations de mieux planifier leurs actions et les ressources nécessaires, tout en assurant une cohérence opérationnelle renforcée avec les services de Bordeaux Métropole.

**CONSIDERANT QUE** Bordeaux Métropole s'engage à octroyer une subvention triennale aux associations précitées dans les conditions préalablement évoquées, sous réserve de la disponibilité des crédits dans le budget primitif adopté chaque année,

### **DECIDE**

Article 1 : d'attribuer pour la période 2025-2027 une subvention de fonctionnement annuelle de 15 000 € en faveur de l'association Emmaüs Connect

<u>Article 2 :</u> d'attribuer pour la période 2025-2027 une subvention de fonctionnement annuelle de 15 000 € en faveur de l'association Atelier Graphite

<u>Article 3 :</u> d'attribuer pour la période 2025-2027 une subvention de fonctionnement annuelle de 20 000 € en faveur de l'association Médias-Cité

Article 4 : d'attribuer pour la période 2025-2027 une subvention de fonctionnement annuelle de 20 000 € en faveur de l'association Les Petits débrouillards

<u>Article 5 :</u> d'autoriser, Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer les quatre conventions financières ci-annexées ainsi que tout acte afférent

Article 6 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal, sur les crédits provisoires 2025 dans l'attente du vote du BP 2025, et sous réserve des votes des BP 2026 et 2027 (chapitre 65, article 65748, fonction 57).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés. Abstention : Monsieur MORISSET;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 décembre 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 17 DÉCEMBRE 2024

Pour expédition conforme,

par délégation,

la Conseillère déléguée,

DATE DE MISE EN LIGNE : 17 DÉCEMBRE 2024

Madame Delphine JAMET